

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

DECISION du 26 février 2026

désignant à titre intérimaire le président de l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles

La ministre de la culture,

Vu le décret n° 2010-1367 du 11 novembre 2010 modifié relatif à l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication ;

Vu le décret n° 2010-1035 modifié du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du 25 août 2025 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale des patrimoines et de l'architecture,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre-Emmanuel Lecerf est nommé, par intérim, président de l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la culture.

Fait le 26 février 2026

Pour la ministre de la culture et par délégation :

Le secrétaire général,

La directrice générale des patrimoines
et de l'architecture,

LUC ALLAIRE

DELPHINE CHRISTOPHE